



26 Route Pastorale
15 130 GIOU DE MAMOU

04 71 47 85 95
mairiegiou@orange.fr

Consultation citoyenne

Madame, Messieurs,

Face à l'augmentation exponentielle du coût de l'énergie supportée par nos collectivités, le dernier Conseil Municipal a pris la décision de limiter l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. L'éclairage public pèse très lourd dans nos dépenses énergétiques, il représente environ 41% des dépenses en électricité.

Une étude de faisabilité a été réalisée par le syndicat d'électrification du Cantal qui a la compétence sur l'éclairage public.

Pour mener à bien cette démarche le syndicat devra équiper une grande partie des lampadaires d'un boîtier de programmation qui permettra de moduler le temps d'éclairage en fonction de nos choix.

Ce choix est dicté par un souci d'économie d'énergie, mais pas seulement.

L'éclairage public est un service fourni par la commune aux habitants. Il doit être adapté au juste besoin des usagers de l'espace public. Il permet de faciliter les déplacements et les activités. Cependant, à certaines heures de la nuit, l'activité est très réduite, voire inexistante. L'éclairage peut donc être considéré comme inutile.

Un éclairage non maîtrisé a un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. Son extinction la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et de diminuer la facture énergétique.

Côté sécurité routière, dans le cadre d'une signalisation réglementaire, de nombreuses expériences ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse.

Dans la plupart des communes pratiquant la coupure nocturne, aucune augmentation des délits n'a été observée. Les effractions ont d'ailleurs lieu principalement en journée.

Avant de prendre la décision sur le choix des créneaux de coupures nous souhaitons vous associer à cette décision en choisissant le créneau qui vous convient le mieux. Nous retiendrons le choix qui a obtenu le plus de réponse.

Merci de répondre à l'aide du coupon ci-joint et de le retourner à la Mairie par voie postale ou sur le mail.

Bien cordialement.

Le Maire
Frédéric GODBARGE

Questionnaire à retourner à la Mairie par courrier (route Pastorale 15130 Giou de Mamou), ou sur le mail de la Mairie (mairie@orange.fr) avant le vendredi 16 décembre 2022.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Choix :

Choix 1 : coupure de 23 h à 6 h

Choix 2 : coupure de 23 h à 5 h

Choix 3 : coupure de minuit à 6 h

Choix 4 : coupure de minuit à 5 h

Autre :